Solidarité avec nos concitoyens les plus fragiles : le Département en première ligne

L'action sociale constitue la mission première des Départements, désignés par la loi comme les chefs de file des solidarités humaines.

Le Département de la Dordogne lui consacre près de 60% de son budget de fonctionnement. Il soutient et accompagne, notamment, les personnes âgées, qu'elles résident à domicile ou en établissement, les personnes en situation de handicap, les personnes privées d'emploi, les enfants en situation de danger.

Son action, au quotidien, auprès des plus vulnérables est essentielle pour préserver la dignité de chacun et garantir la cohésion sociale.

Elle se décline au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre de schémas départementaux qui définissent, sur la base de diagnostics partagés, une programmation pluriannuelle d'action.

Enfance-Famille

- PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION TND (PCO)
- FAIRE GARDER MON ENFANT
- AIDE ÉDUCATIVE
- ADOPTER UN ENFANT
- PROTÉGER UN ENFANT
- EXERCER LE MÉTIER D'ASSISTANT MATERNEL
- EXERCER LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL
- S'INFORMER PRÈS DE CHEZ SOI
- CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

Santé

- SUIVI DE LA GROSSESSE EN PROTECTION MATERNEI
- SANTÉ DE MON JEUNE ENFANT (0/6 ANS)
- DÉPISTAGE DE LA TUBERCULOSE
- SE FAIRE VACCINER
- MIEUX VIVRE SA SEXUALITÉ
- CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ
- S'INFORMER PRÈS DE CHEZ SOI